

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/12.1

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES HAUTS DE GARONNE 2018/2020
CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ACCORD

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Ce dispositif accompagne vers l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail et concerne l'intervention des deux référentes PLIE sur notre territoire, avec un cahier des charges précisant leurs missions, les critères de performance avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Le plan de financement prévisionnel TTC pour l'année 2019 s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses directes (*)	82.011,00 €	Fonds Social Européen	82.011,00 €
Dépenses indirectes	16.402,22 €	Ville de Lormont	16.402,22 €
TOTAL	98.413,22 €	TOTAL	98.413,22 €

(*) Les dépenses directes correspondent aux salaires des deux référentes qui sont intégralement pris en charge par les fonds FSE.

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 13 mai 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 - N° 2018/22.06/15 relative au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'engagement des partenaires et notamment la Ville de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le protocole ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver le plan de financement prévisionnel TTC 2019 ci-dessus.

Article 2 :

d'effectuer l'avance de financement indirect de l'opération de portage par la commune de postes de référent PLIE, par tranche annuelle et par poste de référent, pour la période 2018-2020, AG3PLIE/PLIE des Hauts de Garonne remboursant au moment du solde budgétaire de l'année civile, soit N+1 et dès versement du Fonds Social Européen par l'État.

Article 3 :

d'autoriser l'association PLIE des Hauts de Garonne à engager ses fonds propres (y compris fonds associatifs avec droit de reprise) pour répondre aux éventuels indus générés sur des opérations relevant du territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne.

Article 4 :

d'autoriser l'association PLIE des Hauts de Garonne à faire appel aux collectivités, en cas d'indus, dépassant un montant de 44.597,00 €. La Ville serait sollicitée à hauteur du poids qu'elle représente dans l'assiette de cotisations du PLIE des Hauts de Garonne, soit 24,25 % pour un montant maximum de 9.556 €.

Article 5 :

Cette dépense sera imputée sur l'article 6281-020 chapitre 011 sur 2019.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**